



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-685

PUBLIÉ LE 1 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de Police /

- 75-2021-11-30-00017 - Liste d'admission au concours externe sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021 (MÉCANICIEN 2 ROUES) (1 page) Page 5
- 75-2021-11-30-00020 - Liste d'admission au concours interne sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021 (GESTIONNAIRE LOGISTIQUE) (1 page) Page 7
- 75-2021-11-30-00025 - Liste d'admission au concours interne sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021 (ARMURIER) (1 page) Page 9
- 75-2021-11-30-00009 - Arrêté n° 21-068 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (1 page) Page 11
- 75-2021-11-30-00010 - Arrêté n° 21-069 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (1 page) Page 13
- 75-2021-11-29-00008 - Arrêté n°2021 - 378 relatif à la prolongation des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2021-169 du 28 juin 2021 portant modification des annexes 2 et 3 de l'arrêté préfectoral n° 2020-249 du 12 novembre 2020 modifiant l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n° 2018-653 du 28 septembre 2018 modifié et précisant les modalités de sûreté applicables aux travaux d'aménagement du hangar 410 de la fondation Aga Khan Development Network (2 pages) Page 15

75-2021-11-29-00009 - Arrêté n°2021 - 428 prorogeant les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2020-250 modifiant le tracé de la route de service mentionnée sur l'annexe 9 de l'arrêté préfectoral n° 2018-652 du 28 septembre 2018 modifié relatif aux mesures de police générale applicables sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget pour les besoins du chantier de modification du hangar 410 (AKDN) (2 pages)	Page 18
75-2021-11-29-00010 - Arrêté n°2021-397 portant modification de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n° 2018-653 du 28 septembre 2018 modifié et précisant les modalités de sûreté mises en œuvre pour procéder aux travaux d'installation du point d'accès privatif permanent 86BL 6 dédié à l'accès en ZDZSAR des policiers du service de la police aux frontières sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget (5 pages)	Page 21
75-2021-11-30-00015 - Liste d'admission au concours externe sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021 (CONDUCTEUR) (1 page)	Page 27
75-2021-11-30-00026 - Liste d'admission au concours externe sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021 (GESTIONNAIRE LOGISTIQUE) (1 page)	Page 29
75-2021-11-30-00021 - Liste d'admission au concours externe sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021 (MACON) (1 page)	Page 31
75-2021-11-30-00018 - Liste d'admission au concours externe sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021 (MAITRE D'HOTEL) (1 page)	Page 33
75-2021-11-30-00016 - Liste d'admission au concours externe sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021 (MÉCANICIEN VÉHICULES LÉGERS) (1 page)	Page 35
75-2021-11-30-00022 - Liste d'admission au concours externe sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021 (MENUISIER) (1 page)	Page 37
75-2021-11-30-00023 - Liste d'admission au concours externe sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021 (PEINTRE) (1 page)	Page 39

75-2021-11-30-00019 - Liste d'admission au concours externe sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021(CUISINIER) (1 page)	Page 41
75-2021-11-30-00024 - PLOMBIER - Liste d'admissibilité externe (1 page)	Page 43

Préfecture de Police / Cabinet

75-2021-11-30-00012 - Arrêté n°2021-01218 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 45
75-2021-11-30-00011 - Arrêté n°2021-01219 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 47
75-2021-11-30-00014 - Arrêté n°2021-01220 modifiant provisoirement la circulation dans la rue Cler à Paris 7ème le samedi 04 décembre 2021 à l'occasion du Village Téléthon (2 pages)	Page 49

Préfecture de Police

75-2021-11-30-00017

Liste d'admission au concours externe sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021 (MÉCANICIEN 2 ROUES)



Paris, le 30 novembre 2021

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES
D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2^e CLASSE
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
POUR LES SERVICES LOCALISÉS EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

Spécialité : « ENTRETIEN ET RÉPARATION DES ENGINES ET VÉHICULES À MOTEUR »

Qualification : « MÉCANICIEN DEUX ROUES »

Liste par ordre de mérite du candidat déclaré admis :

RANG	NOM	PRÉNOM
1 ^{er}	GAILLARD	JEAN-PHILIPPE

Le Président du jury

Julien VOLKAERT

Préfecture de Police

75-2021-11-30-00020

Liste d'admission au concours interne sur titres
et sur épreuves d'adjoints techniques principaux
de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer
pour les services localisés en région Ile-de-France
au titre de l'année 2021(GESTIONNAIRE
LOGISTIQUE)



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction des ressources humaines
Sous-direction des personnels
Bureau du recrutement**

Paris, le 30 novembre 2021

**CONCOURS INTERNE SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES
D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2^e CLASSE
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
POUR LES SERVICES LOCALISÉS EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

SPÉCIALITÉ : « ACCUEIL, MAINTENANCE ET LOGISTIQUE »

QUALIFICATION : « GESTIONNAIRE LOGISTIQUE »

ÉTAT NÉANT

Le Président du jury

Julien VOLKAERT

Préfecture de Police

75-2021-11-30-00025

Liste d'admission au concours interne sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021 (ARMURIER)



Paris, le 30 novembre 2021

**CONCOURS INTERNE SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES
D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2^e CLASSE
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
POUR LES SERVICES LOCALISÉS EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

SPÉCIALITÉ : « ACCUEIL, MAINTENANCE ET LOGISTIQUE »

QUALIFICATION : « ARMURIER »

Liste par ordre de mérite du candidat déclaré admis :

RANG	NOM	PRÉNOM
1 ^{er}	LEBLOND	ARNAUD

Le Président du jury

Julien VOLKAERT

Préfecture de Police

75-2021-11-30-00009

Arrêté n° 21-068 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté N° 21-068

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°21-041 du 18 octobre 2021 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n°21-041 du 18 octobre 2021 susvisé est modifié comme suit pour le mercredi 1^{er} décembre 2021 matin :

Membre suppléant:

« M. Julien DEFER, directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines, est remplacé par M. Gilles MOUSSIEGT, directeur départemental adjoint de la sécurité publique des Yvelines. »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris*.

Paris, le 30 novembre 2021

Chef du service de gestion des personnels de la
Police nationale

signé

CONSTANT Jean-Baptiste

Préfecture de Police

75-2021-11-30-00010

Arrêté n° 21-069 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté N° 21-069

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°21-041 du 18 octobre 2021 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n°21-041 du 18 octobre 2021 susvisé est modifié comme suit pour le mercredi 1^{er} décembre 2021 après-midi :

Membres titulaires:

« Madame Anne de BERMONT, directrice adjointe de la police aux frontières d'Orly, est remplacée par M. Nicolas SIERRA, chef de la division administrative et finances, DPAF Orly.»

« M. Pierre-Roger BRUGAT, sous-directeur à la direction du renseignement (DRPP) de la préfecture de police, est remplacé par M. François-Régis KUBEC, commandant divisionnaire de police à la DRPP.»

« M. Arnaud MAZIER, directeur de l'innovation de la logistique et des technologies, est remplacé par M. Alexandre DORVILLE, secrétaire général à la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies.»

Membre suppléant:

« M. Thierry FERRE, directeur départemental de la sécurité publique de l'Essonne, est remplacé par M. Thierry MATHE, chef d'état-major à la direction départementale de la sécurité publique de l'Essonne.»

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 30 novembre 2021

Chef du service de gestion des personnels de la
Police nationale

signé

CONSTANT Jean-Baptiste

Préfecture de Police

75-2021-11-29-00008

Arrêté n°2021 - 378 relatif à la prolongation des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2021-169 du 28 juin 2021 portant modification des annexes 2 et 3 de l'arrêté préfectoral n° 2020-249 du 12 novembre 2020 modifiant l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n° 2018-653 du 28 septembre 2018 modifié et précisant les modalités de sûreté applicables aux travaux d'aménagement du hangar 410 de la fondation Aga Khan Development Network

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2021 - 378

relatif à la prolongation des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2021-169 du 28 juin 2021 portant modification des annexes 2 et 3 de l'arrêté préfectoral n° 2020-249 du 12 novembre 2020 modifiant l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n° 2018-653 du 28 septembre 2018 modifié et précisant les modalités de sûreté applicables aux travaux d'aménagement du hangar 410 de la fondation Aga Khan Development Network

La Préfète déléguée,

- Vu le règlement (CE) n° 300/2008 modifié du parlement européen et du conseil du 11 mars 2009 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu le règlement (UE) n° 1254/2009 de la commission du 18 décembre 2009 fixant les critères permettant aux Etats membres de déroger aux normes de base communes en matière de sûreté de l'aviation civile et d'adopter d'autres mesures de sûreté ;
- Vu le règlement d'exécution (UE) n° 2015/1998 de la commission du 5 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu le code de l'aviation civile ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la sécurité intérieure ;
- Vu le code de transports ;
- Vu la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports ;
- Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 76 ;
- Vu le décret n° 2005-828 du 20 juillet 2005 relatif à la société Aéroports de Paris ;
- Vu le décret n° 2010-655 du 11 juin 2010 relatif au préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Roissy-Charles de Gaulle et du Bourget et de Paris-Orly ;
- Vu le décret n° 2018-583 du 6 juillet 2018 relatif aux compétences du préfet de police et de certains de ses services dans le ressort de la zone de défense et de sécurité de Paris, dans les départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis et sur les emprises des aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Le Bourget et Paris-Orly, et à celles du préfet de polices des Bouches-du-Rhône ;
- Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination du préfet de police - M. LALLEMENT (Didier) ;
- Vu le décret n° 2019-1082 du 23 octobre 2019 relatif à la réglementation des engins de déplacement personnel ;
- Vu le décret du 11 décembre 2019 portant nomination de la préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles-de-Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police - Mme WOLFERMANN (Sophie) ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2013 modifié relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile ;
- Vu l'arrêté du 2 juin 2017 relatif au service de la préfecture de Police chargé de la lutte contre l'immigration irrégulière et aux compétences de certaines directions de la préfecture de Police et de la direction centrale de la police aux frontières sur les emprises des aéroports de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-651 du 28 septembre 2018 modifié portant organisation de la surveillance sur l'aéroport de Paris-Le Bourget ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-652 du 28 septembre 2018 modifié relatif aux mesures de police générale applicables sur l'aéroport de Paris-Le Bourget ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-653 du 28 septembre 2018 modifié relatif aux dispositions générales de sûreté applicables sur l'aéroport de Paris-Le Bourget ;

- Vu l'arrêté n° 2020-00800 du 2 octobre 2020 relatif aux missions et à l'organisation des services du préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly constitués en délégation de la préfecture de police ;
- Vu l'arrêté n° 2020-00807 du 5 octobre 2020 portant délégation de signature à la préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-249 du 12 novembre 2020 portant modification de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n° 2018-653 du 28 septembre 2018 modifié, et précisant les modalités de sûreté applicables aux travaux d'aménagement du hangar 410 de la Fondation Aga Khan Development Network ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-169 du 28 juin 2021 portant modification des annexes 2 et 3 de l'arrêté préfectoral n° 2020-249 du 12 novembre 2020 et précisant les modalités de sûreté applicables aux travaux d'aménagement du hangar 410 de la Fondation Aga Khan Development Network ;

Considérant la demande présentée par le directeur du département aviation de la Fondation Aga Khan Development Network sollicitant une prolongation des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2021-169 du 28 juin 2021 susvisé ;

ARRETE

Article 1 : Modification de zonage

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2021-169 du 28 juin 2021 relatives à la date de fin de la limite provisoire entre la zone délimitée de la zone de sûreté à accès réglementé et le côté ville précisée à l'annexes 1 dudit arrêté sont prorogées jusqu'au 17 décembre 2021, 00 h 00.

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2020-169 du 28 juin 2021 susvisé restent inchangées.

Article 3 : Exécution et application

Le commandant de compagnie de la gendarmerie des transports aériens de Paris-Charles de Gaulle et du Bourget, le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord et le directeur interrégional des douanes - Paris-Aéroports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise.

Fait à Roissy, Le 29 novembre 2021

La Préfète déléguée,

signé

Sophie WOLFERMANN

Préfecture de Police

75-2021-11-29-00009

Arrêté n°2021 - 428 prorogeant les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2020-250 modifiant le tracé de la route de service mentionnée sur l'annexe 9 de l'arrêté préfectoral n° 2018-652 du 28 septembre 2018 modifié relatif aux mesures de police générale applicables sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget pour les besoins du chantier de modification du hangar 410 (AKDN)

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2021 - 428

Prorogant les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2020-250 modifiant le tracé de la route de service mentionnée sur l'annexe 9 de l'arrêté préfectoral n° 2018-652 du 28 septembre 2018 modifié relatif aux mesures de police générale applicables sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget pour les besoin du chantier de modification du hangar 410 (AKDN)

La Préfète déléguée,

- Vu le règlement (CE) n°300/2008 modifié du parlement européen et du conseil du 11 mars 2009 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu le règlement (UE) n°1254/2009 de la commission du 18 décembre 2009 fixant les critères permettant aux États membres de déroger aux normes de base communes en matière de sûreté de l'aviation civile et d'adopter d'autres mesures de sûreté ;
- Vu le règlement d'exécution (UE) n°2015/1998 de la commission du 5 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu la décision d'exécution (C) n°2015/8005 de la Commission du 16 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation ;
- Vu le code de l'aviation civile ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de transports ;
- Vu le code de la route ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 76 ;
- Vu le décret n° 2005-828 du 20 juillet 2005 relatif à la société Aéroports de Paris ;
- Vu le décret n° 2010-655 du 11 juin 2010 relatif au préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Roissy-Charles de Gaulle et du Bourget et de Paris-Orly ;
- Vu le décret n° 2018-583 du 6 juillet 2018 relatif aux compétences du préfet de police et de certains de ses services dans le ressort de la zone de défense et de sécurité de Paris, dans les départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis et sur les emprises des aérodromes de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Le Bourget et Paris-Orly, et à celles du préfet de polices des Bouches-du-Rhône ;
- Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination du préfet de police - M. LALLEMENT (Didier) ;
- Vu le décret du 11 décembre 2019 portant nomination de la préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police - Mme WOLFERMANN (Sophie) ;
- Vu l'arrêté du 2 juin 2017 relatif au service de la préfecture de Police chargé de la lutte contre l'immigration irrégulière et aux compétences de certaines directions de la préfecture de Police et de la direction centrale de la police aux frontières sur les emprises des aéroports de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-652 du 28 septembre 2018 modifié relatif aux mesures de police générale applicables sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;
- Vu l'arrêté n° 2020-00800 du 2 octobre 2020 relatif aux missions et à l'organisation des services du préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly constitués en délégation de la préfecture de police ;
- Vu l'arrêté n° 2020-00807 du 5 octobre 2020 portant délégation de signature à la préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-250 du 12 novembre 2020 modifiant le tracé de la route de service mentionnée sur l'annexe 9 de l'arrêté préfectoral n° 2018-652 du 28 septembre 2018 modifié relatif aux mesures de police générale applicables sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget pour les besoins du chantier de modification du hangar 410 de la fondation Aga KHAN Development Network (AKDN) ;

Considérant les travaux de modernisation du hangar 410 induisant une modification de zonage dudit hangar ;

Considérant l'impact de l'emprise du chantier nécessitant la modification du tracé de la voie de servitude véhicule pour la durée du chantier ;

Considérant que l'extension du bâtiment 410 vers le nord nécessite l'installation d'une clôture de chantier et le déplacement de la route de service de 20 mètres vers le nord ;

Considérant la nécessité de limiter l'impact sur l'activité et permettre le maintien d'un axe de circulation pour des raisons de sûreté et de sécurité ;

Considérant la demande de la fondation Aga KHAN Development Network (AKDN) de prolonger les dispositions de l'arrêté n° 2020-250 visé supra du fait du retard pris dans le chantier de modernisation du hangar 410 ;

ARRETE

Article 1 :

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2020-250 du 12 novembre 2020 susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit :

Au lieu de 31 décembre 2021, lire 22 décembre 2021 minuit.

Article 2 : Exécution

Le Commandant de Compagnie de la gendarmerie des transports aériens de Paris-Charles de Gaulle et du Bourget, le directeur de la police aux frontières de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle et du Bourget, le directeur interrégional des douanes - Paris-Aéroports et le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise.

Fait à Roissy, le 29 novembre 2021

La Préfète déléguée,

Signé

Sophie WOLFERMANN

Préfecture de Police

75-2021-11-29-00010

Arrêté n°2021-397 portant modification de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n° 2018-653 du 28 septembre 2018 modifié et précisant les modalités de sureté mises en œuvre pour procéder aux travaux d'installation du point d'accès privatif permanent 86BL 6 dédié à l'accès en ZDZSAR des policiers du service de la police aux frontières sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2021-397

Portant modification de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n° 2018-653 du 28 septembre 2018 modifié et précisant les modalités de sûreté mises en œuvre pour procéder aux travaux d'installation du point d'accès privatif permanent 86BL 6 dédié à l'accès en ZDZSAR des policiers du service de la police aux frontières sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget

La préfète déléguée,

- Vu le règlement (CE) n° 300/2008 modifié du parlement européen et du conseil du 11 mars 2009 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu le règlement (UE) n° 1254/2009 de la commission du 18 décembre 2009 fixant les critères permettant aux Etats membres de déroger aux normes de base communes en matière de sûreté de l'aviation civile et d'adopter d'autres mesures de sûreté ;
- Vu le règlement d'exécution (UE) n° 2015/1998 de la commission du 5 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu le code de l'aviation civile ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la sécurité intérieure ;
- Vu le code de transports ;
- Vu la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports ;
- Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 76 ;
- Vu le décret n° 2005-828 du 20 juillet 2005 relatif à la société Aéroports de Paris ;
- Vu le décret n° 2010-655 du 11 juin 2010 relatif au préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Roissy-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;
- Vu Décret du 19 décembre 2017 portant nomination du sous-préfet chargé de mission auprès du préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris - Charles-de-Gaulle et du Bourget, auprès du préfet de police - M. MARCHAND-LACOUR (Pierre)
- Vu le décret n° 2018-583 du 6 juillet 2018 relatif aux compétences du préfet de police et de certains de ses services dans le ressort de la zone de défense et de sécurité de Paris, dans les départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis et sur les emprises des aérodromes de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Le Bourget et Paris-Orly, et à celles du préfet de polices des Bouches-du-Rhône ;
- Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination du préfet de police - M. LALLEMENT (Didier) ;
- Vu le décret n° 2019-1082 du 23 octobre 2019 relatif à la réglementation des engins de déplacement personnel ;
- Vu le décret du 11 décembre 2019 portant nomination de la préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles-de-Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police - Mme WOLFERMANN (Sophie) ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2013 modifié relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile ;
- Vu l'arrêté du 2 juin 2017 relatif au service de la préfecture de Police chargé de la lutte contre l'immigration irrégulière et aux compétences de certaines directions de la préfecture de Police et de la direction centrale de la police aux frontières sur les emprises des aéroports de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-651 du 28 septembre 2018 modifié portant organisation de la surveillance sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-652 du 28 septembre 2018 modifié relatif aux mesures de police générale applicables sur l'aérodrome du Bourget ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-653 du 28 septembre 2018 modifié relatif aux dispositions générales de sûreté applicables sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-272 du 27 novembre 2020 portant sur les mesures de sûreté spécifiques appliquées sur le point d'accès privatif permanent 86BL6 dédié à l'accès en ZDZSAR des policiers du service de la police aux frontières sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

Vu l'arrêté n° 2020-00800 du 2 octobre 2020 relatif aux missions et à l'organisation des services du préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly constitués en délégation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté n° 2021-00890 du 02 septembre 2021 portant délégation de signature à la préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;

Vu l'avis du directeur de la sécurité de l'aviation civile nord ;

Considérant la demande du groupe Aéroport de Paris-Le Bourget de procéder aux travaux d'installation du point d'accès privatif permanent 86BL 6 dédié à l'accès en ZDZSAR des policiers du service de la police aux frontières sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

Considérant la nécessité de déclasser une partie de la ZDZSAR pour permettre l'installation du nouveau point d'accès privatif permanent 86BL 6 visé ci-dessus ;

ARRETE

Article 1 : Dispositions générales

Le groupe Aéroports de Paris-Le Bourget et la police aux frontières de l'aérodrome Paris-Le Bourget sont responsables de l'ensemble des moyens et mesures de sûreté mis en œuvre pendant les travaux d'installation du point d'accès privatif permanent 86BL 6 dédié à l'accès en ZDZSAR des policiers du service de la police aux frontières sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget qui se déroulent du 29 novembre 2021, 07h00 au 03 décembre 2021, 19h00.

Article 2 : Modification de zonage

La limite entre la zone délimitée de la zone de sûreté à accès réglementé (ZDZSAR) et le côté ville, précisée à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n° 2018-653 du 28 septembre 2018 susvisé, est temporairement modifiée. La zone de chantier, d'une surface maximum de 20 m² face à la fenêtre du chef de poste de la police aux frontières de l'aérodrome de Paris-Le Bourget, initialement située en zone délimitée de la zone de sûreté à accès réglementé, se situe en côté ville, pour la période du 29 novembre 2021, 07h00 au 03 décembre 2021, 19h00 conformément au tracé figurant en annexe du présent arrêté.

Cette limite qui revêt la forme d'un obstacle physique clairement visible pour le public est constituée par un double barriérage de type Héras avec bas volet, interdisant tout accès aux personnes non autorisées.

Article 3 : Sécurisation de la limite de frontière

Pendant tout le temps du montage de la limite de frontière provisoire, le groupe Aéroports de Paris-Le Bourget met en place un agent de sûreté. A la fin de cette opération, cet agent de sûreté s'assure de l'étanchéité de la limite de frontière provisoire et de la solidité des fixations à la limite de frontière existante. Le groupe Aéroports de Paris-Le Bourget s'assure que les intervenants du chantier ne débutent pas les travaux avant cette vérification.

Pendant toute la période de travaux visée à l'article 2 du présent arrêté, la limite de frontière située entre la zone délimitée de la zone de sûreté à accès réglementé (ZDZSAR) et le côté ville fait l'objet d'une surveillance continue, 7 jours sur 7 jours, 24 heures sur 24 heures, par le chef de poste ou un cadre de la police aux frontières qui a un visuel en continu sur la totalité de la frontière temporaire.

La limite de frontière provisoire fait, en outre, l'objet d'une attention toute particulière de la part du groupe Aéroports de Paris-Le Bourget lors des rondes et patrouilles définies par l'arrêté préfectoral n° 2018-651 du 28 septembre 2018 modifié susvisé portant organisation de la surveillance sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget.

L'ensemble des actions de surveillance fait l'objet d'une traçabilité par le groupe Aéroports de Paris-Le Bourget et la police aux frontières de l'aérodrome de Paris-Le Bourget aux fins de contrôle par les services compétents de l'Etat.

Article 4 : Modalités d'accès et d'inspection-filtrage

Les intervenants chargés de ce chantier sont tous titulaires d'une carte d'identification aéroportuaire permanente.

Pour le montage et le démontage de la limite de frontière provisoire, ils accèdent à la zone de chantier par le poste d'accès routier et d'inspection filtrage dit « Poste Fox ». Le contrôle d'accès et l'inspection-filtrage des intervenants du chantier sont conformes aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2018-653 modifié susvisé.

Dès que la limite de frontière provisoire est installée, vérifiée et pendant la période d'installation du point d'accès privatif permanent 86BL 6, les intervenants accèdent à la zone de chantier par le côté ville (zone police aux frontières).

Article 5 : Fouille de sûreté de la zone de chantier

Avant de procéder au reclassement de la zone de travaux en zone délimitée de la zone de sûreté à accès réglementé et au retrait de ce qui constitue la limite de frontière temporaire, le groupe Aéroports de Paris-Le Bourget assure la zone de chantier fait l'objet d'une part, d'un balayage et d'autre part, d'une fouille de sûreté sur l'ensemble du périmètre concerné au moyen d'un contrôle visuel.

La fouille de sûreté opérée par du personnel formé fait l'objet d'un enregistrement aux fins de traçabilité et de contrôles par les services compétents de l'État. Tout événement non programmé relatif à la sûreté fait l'objet d'un rapport aux mêmes fins de traçabilité et de contrôle.

Article 6 : Sanctions administratives

Les manquements aux dispositions du présent arrêté ainsi qu'aux autres dispositions mentionnées aux articles R. 217-3, R. 217-3-1 et R. 217-3-2 du code de l'aviation civile font l'objet de constats notifiés par les services compétents de l'Etat habilités aux personnes physiques ou morales concernées et sont transmis au préfet.

Le préfet peut prononcer une sanction administrative après avis de la commission sûreté visée aux articles D.217-1 à D.217-3 ou, dans les cas visés à l'article R. 217-3-2 du code de l'aviation civile, du délégué permanent de cette commission.

Article 7

9 : Exécution et application

Le commandant de compagnie de la gendarmerie des transports aériens de Paris-Charles de Gaulle et du Bourget, le directeur de la police aux frontières de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle et du Bourget, le directeur interrégional des douanes - Paris-Aéroports et le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et de la préfecture du Val d'Oise.

Fait à Roissy, le 29 novembre 2021

La Préfète déléguée,

signé

Sophie WOLFERMANN

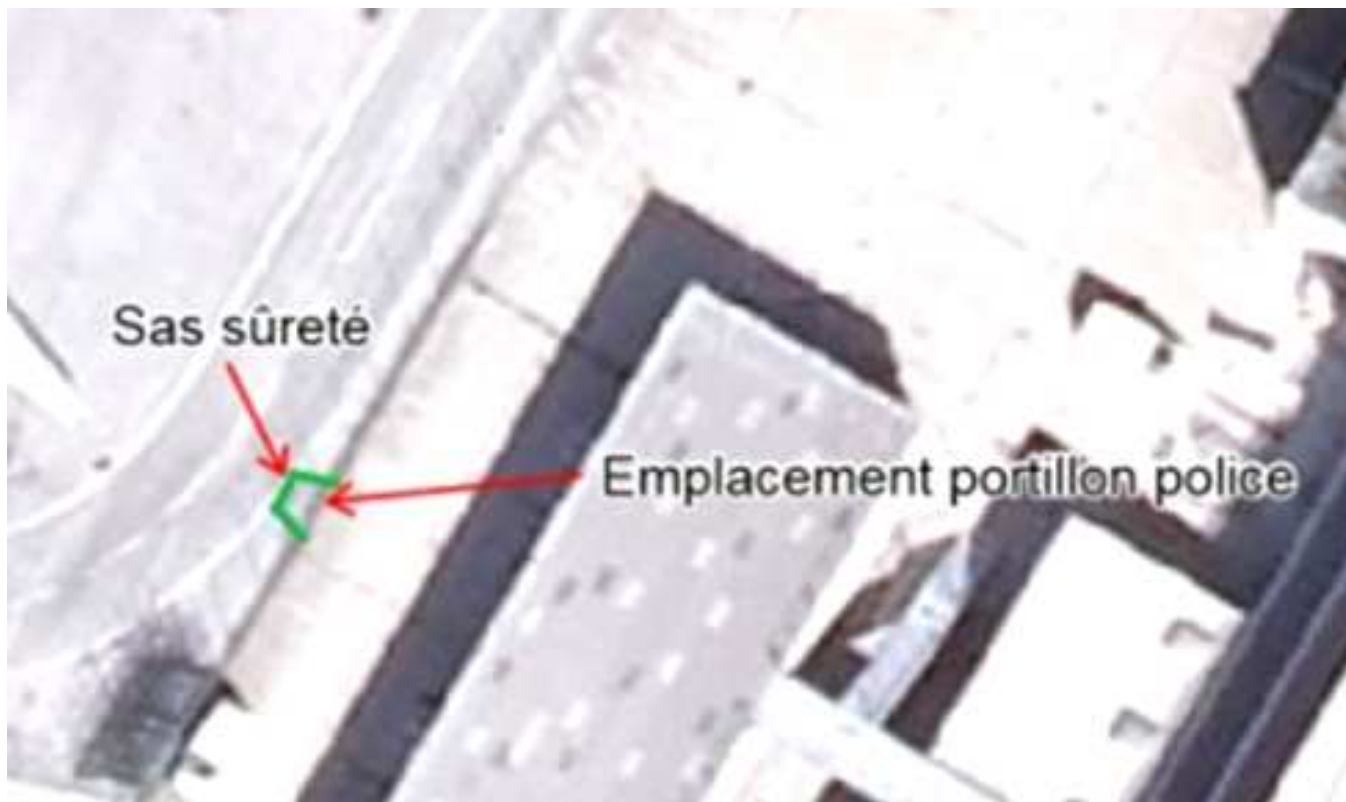
ANNEXES DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2021-397

Portant modification de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n° 2018-653 du 28 septembre 2018 modifié et précisant les modalités de sûreté mises en œuvre pour procéder aux travaux d'installation du point d'accès privatif permanent 86BL 6 dédié à l'accès en ZDZSAR des policiers du service de la police aux frontières sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget



ANNEXE DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2021-397 (suite)

Portant modification de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n° 2018-653 du 28 septembre 2018 modifié et précisant les modalités de sureté mises en œuvre pour procéder aux travaux d'installation du point d'accès privatif permanent 86BL 6 dédié à l'accès en ZDZSAR des policiers du service de la police aux frontières sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget



Préfecture de Police

75-2021-11-30-00015

Liste d'admission au concours externe sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021 (CONDUCTEUR)



Paris, le 30 novembre 2021

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES
D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2^e CLASSE
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
POUR LES SERVICES LOCALISÉS EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

SPÉCIALITÉ : « CONDUITE DE VÉHICULES »

QUALIFICATION : « CONDUCTEUR DE VÉHICULES »

ÉTAT NÉANT

Le Président du jury

Julien VOLKAERT

Préfecture de Police

75-2021-11-30-00026

Liste d'admission au concours externe sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021 (GESTIONNAIRE LOGISTIQUE)



Paris, le 30 novembre 2021

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES
D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2^e CLASSE
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
POUR LES SERVICES LOCALISÉS EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

SPÉCIALITÉ : « ACCUEIL, MAINTENANCE ET LOGISTIQUE »

QUALIFICATION : « GESTIONNAIRE LOGISTIQUE »

ÉTAT NÉANT

Le Président du jury

Julien VOLKAERT

Préfecture de Police

75-2021-11-30-00021

Liste d'admission au concours externe sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021 (MACON)



Paris, le 30 novembre 2021

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES
D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2^e CLASSE
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
POUR LES SERVICES LOCALISÉS EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

SPÉCIALITÉ : « ACCUEIL, MAINTENANCE ET LOGISTIQUE »

QUALIFICATION : « MAÇON »

Liste par ordre de mérite du candidat déclaré admis :

RANG	NOM	PRÉNOM
1 ^{er}	JOSEPH	OLIVIER

Le Président du jury

Julien VOLKAERT

Préfecture de Police

75-2021-11-30-00018

Liste d'admission au concours externe sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021 (MAITRE D'HOTEL)



Paris, le 30 novembre 2021

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES
D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2^e CLASSE
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
POUR LES SERVICES LOCALISÉS EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

Spécialité : « HÉBERGEMENT-RESTAURATION »

Qualification : « MAÎTRE D'HÔTEL »

Listes par ordre de mérite de la candidate déclaré admise :

RANG	NOM	PRÉNOM
1 ^{er}	DOS SANTOS	ÉMILIE

Le Président du jury

Julien VOLKAERT

Préfecture de Police

75-2021-11-30-00016

Liste d'admission au concours externe sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021 (MÉCANICIEN VÉHICULES LÉGERS)



Paris, le 30 novembre 2021

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES
D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2^e CLASSE
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
POUR LES SERVICES LOCALISÉS EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

Spécialité : « ENTRETIEN ET RÉPARATION DES ENGINES ET VÉHICULES À MOTEUR »

Qualification : « MÉCANICIEN VÉHICULES LÉGERS »

Liste par ordre de mérite des 2 candidats déclarés admis :

RANG	NOM	PRÉNOM
1 ^{er}	MAME	MARIENADANE
2 ^e	DAVEIGA TAVARES	GABRIEL

Le Président du jury

Julien VOLKAERT

Préfecture de Police

75-2021-11-30-00022

Liste d'admission au concours externe sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021 (MENUISIER)



Paris, le 30 novembre 2021

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES
D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2^e CLASSE
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
POUR LES SERVICES LOCALISÉS EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

SPÉCIALITÉ : « ACCUEIL, MAINTENANCE ET LOGISTIQUE »

QUALIFICATION : « MENUISIER »

Liste par ordre de mérite du candidat déclaré admis :

RANG	NOM	PRÉNOM
1 ^{er}	MARTIN	JORDAN

Le Président du jury

Julien VOLKAERT

Préfecture de Police

75-2021-11-30-00023

Liste d'admission au concours externe sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021 (PEINTRE)



Paris, le 30 novembre 2021

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES
D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2^e CLASSE
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
POUR LES SERVICES LOCALISÉS EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

SPÉCIALITÉ : « ACCUEIL, MAINTENANCE ET LOGISTIQUE »

QUALIFICATION : « PEINTRE »

Liste par ordre de mérite du candidat déclaré admis :

RANG	NOM	PRÉNOM
1 ^{er}	TRUONG	MICHEL

Le Président du jury

Julien VOLKAERT

Préfecture de Police

75-2021-11-30-00019

Liste d'admission au concours externe sur titres et sur épreuves d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021(CUISINIER)



Paris, le 30 novembre 2021

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES
D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2^e CLASSE
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
POUR LES SERVICES LOCALISÉS EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

Spécialité : « HÉBERGEMENT-RESTAURATION »

Qualification : « CUISINIER »

ÉTAT NÉANT

Le Président du jury

Julien VOLKAERT

Préfecture de Police

75-2021-11-30-00024

PLOMBIER - Liste d'admissibilité externe



Paris, le 30 novembre 2021

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES
D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2^e CLASSE
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
POUR LES SERVICES LOCALISÉS EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

SPÉCIALITÉ : « ACCUEIL, MAINTENANCE ET LOGISTIQUE »

QUALIFICATION : « PLOMBIER »

ÉTAT NÉANT

Le Président du jury

Julien VOLKAERT

Préfecture de Police

75-2021-11-30-00012

Arrêté n°2021-01218 accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement

Paris, le 30 novembre 2021

ARRETE N° 2021-01218

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au Caporal **Louis PENEL**, né le 29 mai 1998, affecté au sein de la compagnie de télécommunications et informatique de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Signé

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2021-11-30-00011

Arrêté n°2021-01219 accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement

Paris, le 30 novembre 2021

ARRETE N°2021-01219

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à **M. Kamel GHORZI**, né le 14 juin 1995, gardien de la paix affecté au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2021-11-30-00014

Arrêté n°2021-01220 modifiant provisoirement la circulation dans la rue Cler à Paris 7ème le samedi 04 décembre 2021 à l'occasion du Village Téléthon

Paris, le 30 novembre 2021

A R R E T E N °2021-01220

**Modifiant provisoirement la circulation
dans la rue Cler à Paris 7^{ème} le samedi 04 décembre 2021
à l'occasion du Village Téléthon**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2512-13 et L.2512-14 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles L.325-1 à L.325-3, R.411-8 et R.411-25 ;

Vu l'avis de la Ville de Paris du 24 novembre 2021 ;

Considérant l'organisation du Village Téléthon le samedi 04 décembre 2021 ;

Considérant que cette manifestation implique de prendre des mesures provisoires de circulation nécessaires à son bon déroulement et à la sécurité des participants ;

Sur proposition du directeur du cabinet :

A R R E T E :

Article 1^{er}

La circulation de tout véhicule à moteur est interdite le samedi 04 décembre 2021 de 09h00 à 19h00 dans la rue Cler, portion comprise entre la rue de Grenelle et l'avenue de La Motte-Picquet à Paris 7^{ème}.

Article 2

Sans préjudice des sanctions pénales auxquelles s'exposent les personnes en infraction avec les dispositions du présent arrêté, les véhicules ayant servi à commettre ces infractions peuvent être immobilisés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L325-1 à L325-3 du code de la route.

Article 3

Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux véhicules d'intérêt général prioritaires au sens des dispositions de l'article R.311-1 6.5 du code de la route.

Article 4

Le directeur de l'ordre public et de la circulation, la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la Préfecture de Police, ainsi que le directeur de la police municipale et de la prévention et la directrice de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police et affiché, compte tenu des délais, aux portes de la mairie et du commissariat de l'arrondissement concerné ainsi qu'aux portes de la Préfecture de Police (1, rue de Lutèce). Ces mesures prendront effet après leur affichage et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Pour le Préfet de Police

Le Sous-Préfet, Directeur Adjoint du Cabinet

Signé

Simon BERTOUX